

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **4 décembre 2020** à **19h00**

N° délibération
D2020-09-04

Date de convocation
30 novembre 2020

Date d'affichage
30 novembre 2020

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
14	13	1		14

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. GIRARD Guy	Mme PECYNA Carole
M. MULLER Jean-Marie	Mme CAISSUTTI Claudie	M. BOULANGE Philippe
Mme MARTIGNON Sonia	M. MARTIN Michel	M. PEREZ Thomas
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse	Mme KRÄWER Alice
Mme LUBNAU Dominique		

Était absent excusé

M. FALLITO Giovanni Pouvoir à M. BOULANGE Philippe

Objet : **Mise en place d'un système de vidéo-protection**

VU la délibération D2014-09-01 du 17 décembre 2014 validant le projet de mise en place d'un système de vidéo-protection ;

CONSIDERANT la volonté d'étendre le système actuel afin de disposer d'une supervision de l'ensemble des voies de circulation permettant l'accès au village et d'avoir une meilleure protection des bâtiments et espaces publics de la commune ;

CONSIDERANT l'avis du référent sécurité du Groupement de Gendarmerie de la Moselle indiquant que le projet est conforme à la législation en vigueur ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'implantation des trois nouvelles caméras ainsi qu'un aperçu de leur champ de vision.

Trois nouvelles caméras seront implantées :

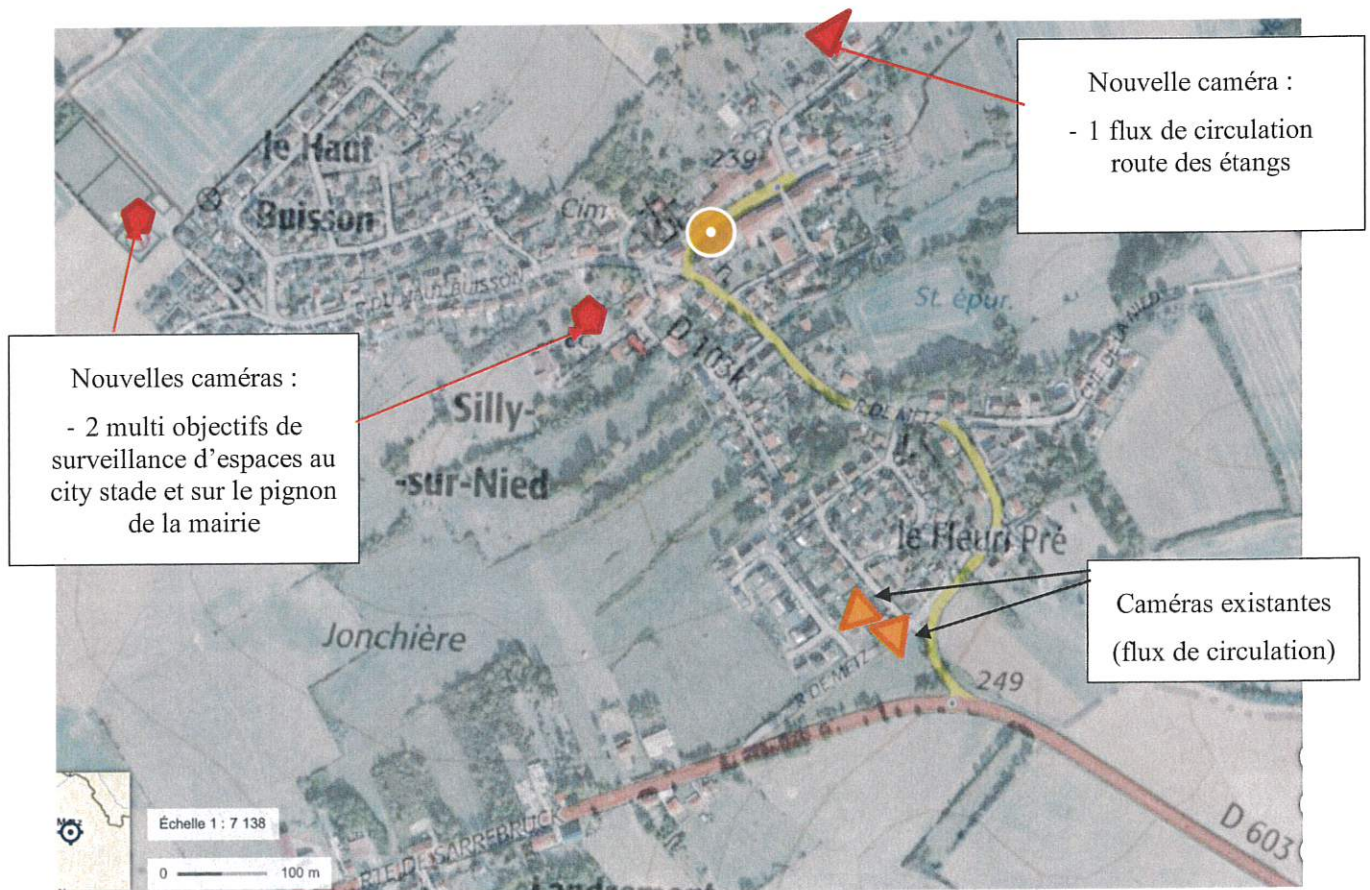
- ✓ 1 caméra sur le pignon de la mairie pour la surveillance des bâtiments communaux (entrepôt communal, zones de circulation vers l'école, la mairie, le foyer sillois, l'espace réservé aux poubelles et autres containers pour les apports volontaires de verre, papier, carton...).
- ✓ 1 caméra sur un mât au plateau sportif pour la surveillance des équipements communaux (city stade, aire de jeux pour enfants et les cours de tennis).
- ✓ 1 caméra sur un mât pour la surveillance de la circulation de véhicules sur la route des Etangs avec détection des plaques d'immatriculation.

Les habitations ne seront pas dans le champ de vision des caméras.

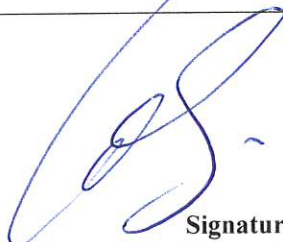

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **VALIDE** le projet de mise en place d'un nouveau système de vidéo-protection tel que présenté.
- **AUTORISE** le maire à effectuer toute démarche pour la demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).



Fait à Silly-sur-Nied, le 4 décembre 2020
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet